

tre une autre marchandise dont il aurait besoin. A Baltimore et dans d'autres villes, l'association, à ce point de vue, est devenue d'un grand avantage et de grande valeur. Enfin bien d'autres bénéfices naîtraient d'une pareille organisation. Beaucoup des maisons les plus importantes nous ont promis leur appui le plus cordial pour l'organisation d'une association."

Nous avons fait connaître l'agitation qui a eu lieu à Chicago pour la formation d'une association protectrice des intérêts du commerce de détail de l'épicerie. Nous savons que des organisations de même genre, tendant au même but, existent et fonctionnent à Boston, Philadelphie, Baltimore et Cincinnati. Les mêmes causes qui ont donné naissance à ces unions n'existent-elles pas à Montréal; c'est au commerce de détail de répondre à la question et de décider si le mal étant le même ici, le remède à y appliquer ne doit pas être celui qui réussit ailleurs.

D'un autre côté, le commerce de détail de l'épicerie est-il à Montréal le seul qui ait à se plaindre de l'empiètement dans son domaine, c'est-à-dire, la clientèle privée, du commerce de gros? Des maisons d'importations de marchandises sèches, de nouveautés et de tissus, des manufactures domestiques, des confections d'habillements tous faits, ne commettent-elles pas la même injustice vis-à-vis des maisons de détail qui s'y fournissent. Ne vendent-elles pas à la clientèle privée, aux mêmes prix qu'aux détaillants et ne les privent-elles pas ainsi de consommateurs sur lesquels ils ont droit de compter. Ce qui a été dit pour l'épicerie s'applique tout aussi justement à tous les commerces de détail dont le commerce de gros limite les ventes en leur faisant concurrence. Les mêmes associations, les mêmes moyens de protection devraient être étendus à ces branches diverses du commerce de détail.

Avec le développement et l'importance qu'a pris le commerce, c'est-à-dire la distribution de la production parmi les consommateurs, les individualités disparaissent, leur influence n'est plus sentie, les intérêts sont devenus trop grands pour pouvoir se défendre sans une association forte qui prenne en mains le maintien de leurs droits. Nous ne revenons point aux maîtrises, Jurandes et corporations, mais nous adoptons en toutes choses l'association ou l'union des intérêts analogues. C'est ainsi que nous voyons en Europe, dans presque toutes les grandes villes des unions des diverses branches de commerce. En France, ces associations portent le nom de Chambres Syndicales, et chacune de ces organisations, sans sanction légale, sans autres statuts que ceux qu'elle s'est donnée, veille aux intérêts de la branche de commerce qu'elle représente. N'avons-nous pas vu l'année dernière à

Paris, la Chambre Syndicale du commerce du bois, celle de la boulangerie, celle de la tannerie et des cuirs, celle de la chapellerie de la fabrique des fleurs artificielles, etc., écouter et recevoir les communications de M. J. Perrault sur les rapports commerciaux à établir entre la France et le Canada. Si les chambres syndicales s'intéressent à l'exportation de leurs produits, croyez-vous qu'elles négligeraient la défense d'intérêts beaucoup plus rapprochés, l'empiètement du commerce de gros sur leur clientèle. C'est par l'association seule aujourd'hui que les réformes s'accomplissent, que les droits se font respecter et si les différentes branches de commerce de détail ont à se plaindre que leurs intérêts sont mis en danger, c'est par l'association seule qu'elles peuvent les défendre.

LA BANQUE DE L'UNION DU BAS CANADA.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la banque de l'Union du Bas Canada a eu lieu lundi dernier et le rapport des directeurs, que nous publions dans ce numéro, a été reçu par les intéressés avec la plus grande satisfaction. Il était difficile qu'il en fut autrement, en présence des preuves que fournissait le rapport des progrès qu'avait fait la banque pendant l'année dernière.

La Banque de l'Union est entrée dans ce grand courant d'activité qui amène pour le pays une série d'années de prospérité et de développement de ses forces productrices. L'augmentation du nombre de ses clients et du montant des transactions n'est que la conséquence de l'accroissement de la confiance du public dans la direction de l'institution. En effet, la circulation des billets, les dépôts sans intérêt sont les grands indicateurs du degré de confiance qu'inspirent à l'opinion publique les institutions financières auxquelles sont confiées les épargnes. — La circulation des billets et le montant des dépôts ont été à la Banque de l'Union, plus élevés de 50 p. cent en 1880 qu'ils ne l'étaient l'année précédente.

Pendant l'exercice 1880, les profits nets de la banque s'élevèrent à \$156,983.75; le tiers environ, soit \$57,914 a été appliqué à la diminution des créances en souffrance, legs des années de crise aujourd'hui presque oubliées; et cette appropriation prudente ne laisse plus à la banque, dans son actif, de créances en souffrance garanties par hypothèque ou autrement et non garanties qu'une somme de \$96,000 environ, soit moins de 2 p. c. du montant total de l'actif. Peu de banques pourraient montrer un état aussi satisfaisant; enfin si la balance au crédit des profits et pertes n'était que de \$11,800 au commencement de l'année der-

nière, elle est, cette année, du double malgré l'appropriation faite plus haut.

Un autre symptôme bien favorable à la prospérité future de la banque est ce besoin d'agir, de faire plus, d'augmenter son rayon d'influence et d'action en cherchant dans l'ouest à ouvrir une nouvelle branche où un champ plus vaste serait donné à l'emploi des capitaux de la banque. Nous ne doutons pas que la Banque de l'Union ne trouve dans une extension de ses agences conduites avec la même prudence qui les a dirigés jusqu'à présent, un accroissement rapide au montant de ses opérations et la faveur avec laquelle cette intention des directeurs fut accueillie à l'assemblée générale semblerait indiquer que les actionnaires verraient avec confiance l'entreprise nouvelle.

Nous ne pouvons que féliciter la direction, du rapport présenté aux actionnaires. Il peut être résumé en peu de mots: accroissement de la confiance publique dans l'institution par l'augmentation de la circulation et des dépôts. Réduction des créances arriérées à moins de 2 p. c. de l'actif de la banque. Placement au crédit des profits et pertes d'une somme double de ce qu'elle était l'année précédente. Voilà des faits qui parlent d'eux-mêmes, mais qui parlent hautement de l'habileté et de la prudente administration des directeurs et officiers de la banque sous laquelle ils se sont produits.

LES FAILLITES PENDANT LES SIX PREMIERS MOIS DE 1881.

L'agence commerciale de Bradstreet vient de publier le résumé complet du nombre de faillites commerciales qui ont eu lieu aux Etats-Unis et dans le Canada pendant le dernier trimestre de cette année; ajoutant à cette statistique celle publiée précédemment des faillites qui avaient eu lieu pendant le premier trimestre, nous obtenons pour la première moitié de l'année 1880 et pour la même période des deux années précédentes les chiffres suivants:

	1879.	1880.	1881.
Nombre de faillites.....	1,175	480	322
Actif réel.....	\$ 9,245,119	\$3,192,069	\$2,457,040
Passif.....	17,903,548	6,466,144	4,409,877
Proportion de l'actif au passif.....	51.6-10 p. %	49.3-10 p. %	40 p. %

Les faillites à Montréal en 1881 pendant les six premiers mois ont été de 27; le passif de \$588,902; l'actif nominal de \$401,609 et l'actif réel de \$349,600. A Toronto, elles furent au nombre de 39; le passif de \$551,922; l'actif nominal de \$334,095 et l'actif réel de \$274,840.

Pendant le second trimestre de l'année 1881, les faillites dans le Canada ont été au nombre de 148, divisées comme suit entre les provinces avec le montant de l'actif et du passif pour chaque division.